**COMMUNIQUE DU PROCUREUR DU FASO SUR L’AFFAIRE DE DETOURNEMENT DE DENIERS PUBLICS A L’AGENCE DE PO DE LA POSTE BURKINA EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L’ARTICLE 240-1 DU CODE DE PROCEDURE PENALE**

Le 1er mars 2023, le parquet du procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Pô a reçu l’information selon laquelle monsieur NONGUIERMA Wenlamita René, chef intérimaire de l’agence de Pô de la Poste Burkina depuis le 23 février 2023, ne s’est pas présenté au service et est injoignable. Au reçu de cette information et au regard du fait que ce dernier était souffrant les jours antérieurs, des officiers de police judiciaire ont été autorisés à ouvrir les portes de son domicile.

A l’issue de cette ouverture, il n’y a pas été trouvé et est demeuré injoignable. C’est ainsi que par mesure de prudence, la direction générale de la poste Burkina a déployé sur place une équipe d’inspecteurs techniques accompagnée d’un huissier aux fins de constatations et vérifications. Ces constatations et vérifications ont révélé un déficit de caisse de quatre-vingt-sept millions deux cent soixante mille sept cent soixante-quinze (87.260 775.) francs CFA.

Une plainte a été déposée au commissariat central de Police de la ville de Pô contre le susnommé pour détournement de deniers publics portant sur le montant sus indiqué.

L’unité de police judiciaire susdite a ouvert une enquête et émis un avis de recherche à l’encontre du mis en cause. Ledit avis transmis aux différents services nationaux de sécurité, a, sur le plan international, été relayé par le Bureau Central National-Interpol/Ouagadougou. La bonne collaboration entre les services internationaux de coopération en matière de police judiciaire a permis son interpellation par les autorités ivoiriennes.

Le 17 mars 2023, le Bureau Central National-Interpol/Abidjan l’a remis à une équipe de celui de Ouagadougou missionnée à cet effet. Il a été trouvé en sa possession une somme de trente-trois millions sept cent cinquante et six mille (33.756.000) francs CFA qui a été remise à la même occasion.

Transféré au Burkina Faso, NONGUIERMA Wenlamita René a été mis à la disposition du commissariat central de Police de la ville de Pô. Après clôture de l’enquête, il a été déféré au parquet le 28 mars 2023.

A cette date, le procureur du Faso a requis l’ouverture d’une information contre lui pour détournement de deniers publics et blanchiment de capitaux en application de l’article 332-17 du code pénal et des articles 7 et 113 de la Loi N°16-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Donnant suite à sa saisine, le juge d’instruction l’a mis en examen et décerné contre lui mandat de dépôt.

La procédure ainsi ouverte au cabinet d’instruction suit son cours et le ministère public rassure qu’elle se déroule conformément aux règles et principes en vigueur en la matière.

Fait au parquet de Pô, le 03 avril 2023.

**Le procureur du Faso**

**Nestor KIENTGA**